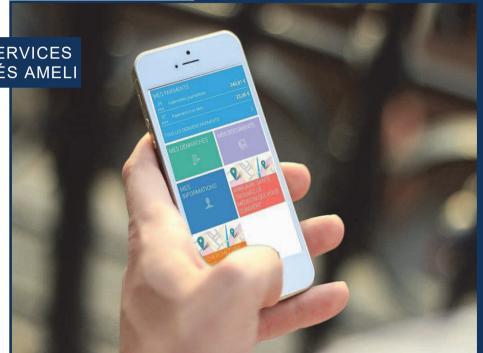
PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas

Octobre 2021



DÉCLARATION D'UN NOUVEAU NÉ







### Pour les assurés



La possibilité de déclarer un nouveau né en ligne.



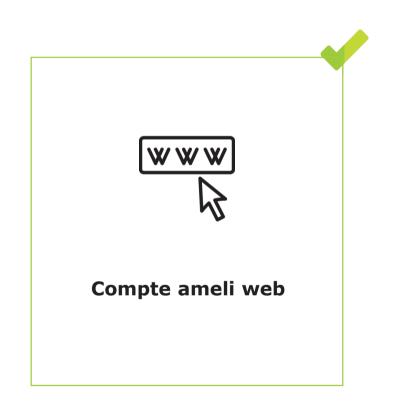
Pour certains assurés, cette demande pourra être effectuée sans même devoir transmettre de pièce justificative (en l'occurrence l'acte de naissance).

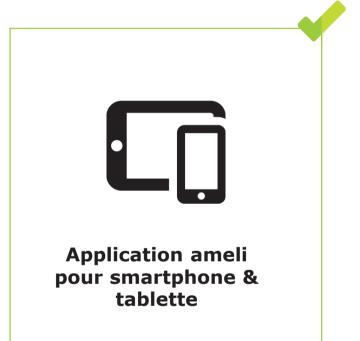


Aucun recours au courrier papier, aucun formulaire cerfa à remplir coté assuré.



# Disponibilité du téléservice sur les différents appareils











## Cas d'exclusion du téléservice



Les assurés relevant d'un régime partenaire





ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte ameli et se rend sur la page d'accueil





ETAPE (1): L'assuré prend connaissance des conditions exigées et des documents nécessaires à la bonne réalisation de la démarche



#### Pour déclarer votre nouveau-né à l'Assurance Maladie, celui-ci doit :

- être déclaré auprès de votre mairie
- être né en France

Vous aurez éventuellement besoin des éléments suivants, selon votre situation :

- l'acte de naissance du nouveau-né
- le n° de sécurité sociale du second parent



Vous aurez éventuellement besoin des éléments suivants, selon votre situation :

Vous n'avez pas déclaré votre enfant en mairie ?

Faites-le, nous vous attendrons pour compléter cette démarche à votre retour.

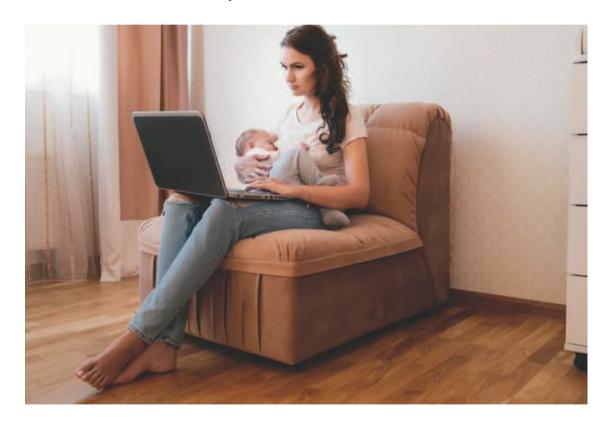
Retour au tableau de bord



Si l'assuré n'a pas déclaré son nouveau né auprès de sa mairie, il clique sur « je n'ai pas tout ». Il sera alors invité à le faire, et renvoyé vers la page d'accueil.



# CAS 1 : c'est la mère qui réalise la démarche en ligne







ETAPE (2) : L'assurée renseigne l'identité de son nouveau né

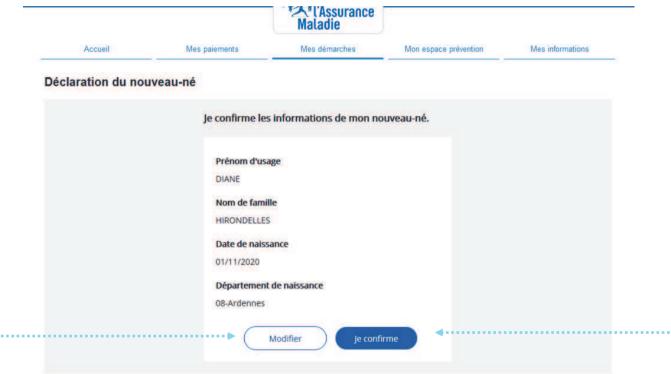
			Maladie		
	Accueil	Mes paiements	Mes démarches	Mon espace prévention	Mes informations
	Déclaration du no	uveau-né			
Il peut ajouter jusqu'à 3 prénoms. Courant 2021 es caractères spéciaux seront reconnus	Declaration du not	Je saisis les intique renseigné  Prénom d'us  Diane  + Ajouter :  Nom de fami  Hirondelle:  Date de nais	un prénom  lle *  s sance *  t de naissance *		

"A" LASSURANCE





**ETAPE (3)**: L'assurée **vérifie** les informations qu'elle a saisies



Si une des informations

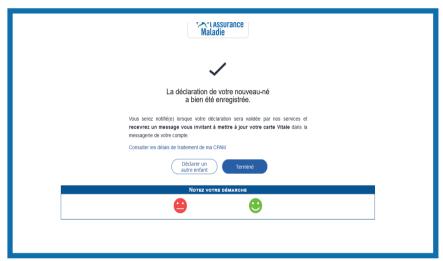
a mal été saisie,
clique sur « modifier »
et retourne aux écrans
précédents

L'assuré **confirme** que les informations saisies sont bonnes





### La démarche est terminée





Dès que le nouveau né est inscrit en BDO et en RFI, un courrier est envoyé dans le compte de l'assurée, l'invitant à mettre à jour sa carte vitale

### A condition que...

⇒ L'identité de l'enfant soit connu au **registre de l'état civil** (le SNGI ). Autrement dit, l'état civil a bien été mis à jour suite à la déclaration des parents à la mairie (entre l'inscription à la mairie et la mise à jour du SNGI, comptez entre 2 à 10 jours).

#### ET

⇒ Le nom (usage ou de naissance) de la mère soit le même que celui de l'enfant

#### ET

 $\Rightarrow$  L'Assurance Maladie a bien connaissance de la grossesse de la mère

(Ces différents contrôles sont effectués « en live » par les applications back office de l'Assurance Maladie)



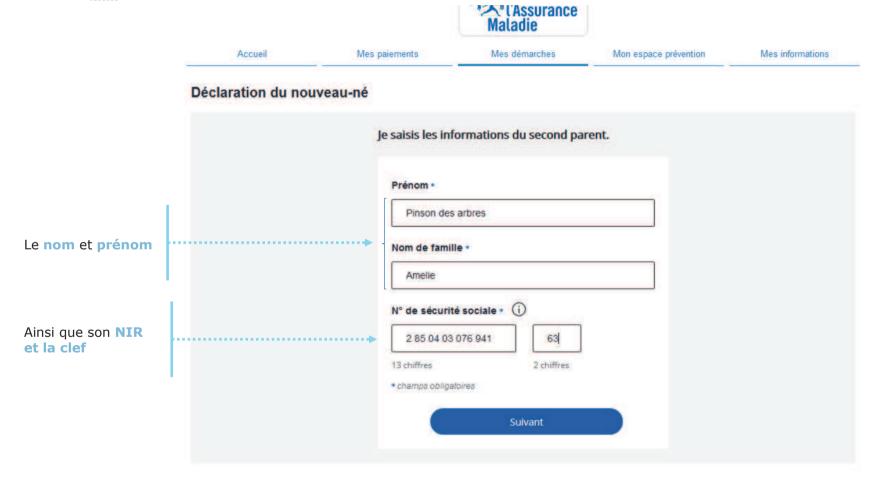
Si une de ces 3 conditions n'est pas remplie, la démarche se poursuit







ETAPE (4): L'assurée saisit les informations du second parent (généralement le père)





a mal été saisie,

précédents

### Déclaration du nouveau né



**ETAPE (5)**: L'assurée vérifie les informations qu'elle a saisies

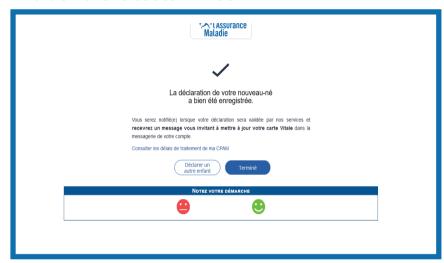


L'assuré confirme que les informations saisies sont bonnes





### La démarche est terminée



Dès que le nouveau né est inscrit en BDO et en RFI, un courrier est envoyé dans le compte de l'assurée, l'invitant à mettre à jour sa carte vitale

### A condition que...

 $\Rightarrow$  le **nom de l'enfant** corresponde à celui du **père** 

ET

 $\Rightarrow$  le père soit **reconnu au RFI** (régime général ou partenaire )

Εī

⇒ L'adresse postale des deux parents soit identique (ce contrôle sera prochainement supprimé)

OU

⇒ Les coordonnées bancaires des deux parents soient identiques (ce contrôle sera prochainement supprimé)

(Ces différents contrôles sont effectués « en live » par les applications back office de l'Assurance Maladie)



Si l'une de 3 conditions n'est pas remplie, la démarche se poursuit



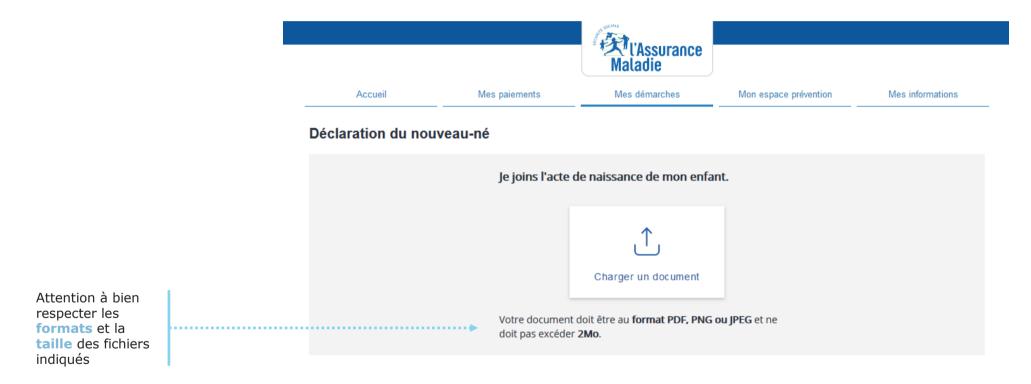
ETAPE (6)







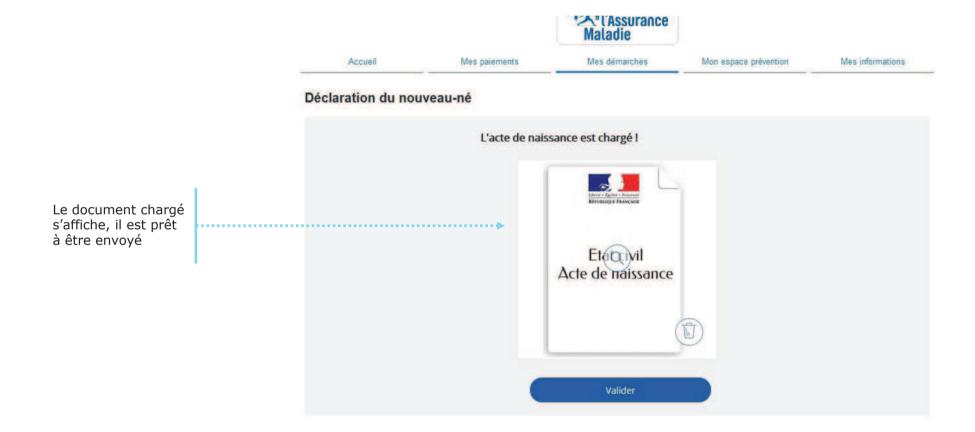
ETAPE (6): L'assurée télécharge l'acte de naissance du nouveau né (1/2)







ETAPE (6): L'assurée télécharge l'acte de naissance du nouveau né (2/2)







ETAPE (7): L'assurée décide ou non d'inscrire son enfant sur les cartes vitales des deux parents









ETAPE (8): L'enfant est reconnu





Dès que le nouveau né est inscrit en BDO et en RFI, un courrier est envoyé dans le compte de l'assurée, l'invitant à mettre à jour sa carte vitale La déclaration de votre nouveau-né a bien été enregistrée.

Vous serez notifié(e) lorsque votre déclaration sera validée par nos services et recevrez un message vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale dans la messagerie de votre compte.

Consulter les délais de traitement de ma CPAM



Terminé

Notez votre démarche



CAS 2 : c'est le père (ou le second parent) qui réalise la démarche en ligne





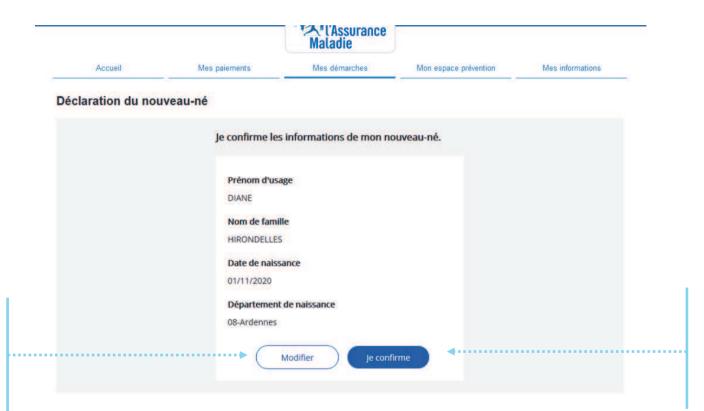
ETAPE (2) : L'assuré renseigne l'identité de son nouveau né

				Maladie Maladie			
		Accueil	Mes paiements	Mes démarches	Mon espace prévention	Mes informations	
		Déclaration du nou	veau-né				
		Je saisis les informations de mon nouveau-né telles que renseignées sur son acte de naissance.					
	ı		Prénom d'us Diane	age *			
Il peut ajouter jusqu'à 3 prénoms			+ Ajouter				
	1		Hirondelle	S			
			Date de nais	sance *			
			01/11/202	0			
		Département de naissance *					
			08-Ardenn	nes			
			* champs obliga	stoires			
				Suivant			





**ETAPE (3)**: L'assuré vérifie les informations qu'il a saisies



Si une des informations a mal été saisie, clique sur « modifier » et retourne aux écrans précédents

L'assuré **confirme** que les informations saisies sont bonnes



# Déclaration du nouveau né (assurée = maman)

ETAPE (4): L'assuré(e) saisit les informations du second parent (généralement la maman)

•			Maladie Maladie				
	Accueil	Mes paiements	Mes démarches	Mon espace prévention	Mes informations		
A NOTER Les informations de la mère sont automatiquement	Déclaration du nou	veau-né					
demandées pour pouvoir effectuer plusieurs contrôles, dont celui relatif à sa grossesse		Je saisis les inf	formations du second pare	ent.			
g. 656665		Prénom *					
		Pinson des	arbres				
Le nom et prénom		Nom de famil	Nom de famille *				
		Amelie					
		N° de sécurit	é sociale * (i)				
Ainsi que son NIR et la clef		2 85 04 03	076 941 63				
		13 chiffres	2 chiffres				
		* champs obliga	toires				
			Sulvant				



a mal été saisie,

précédents

clique sur « modifier »

et retourne aux écrans

### Déclaration du nouveau né



**ETAPE (5)**: L'assuré **vérifie** les informations qu'il a saisies



L'assuré confirme que les informations saisies sont bonnes





### La démarche est terminée





Dès que le nouveau né est inscrit en BDO et en RFI, un courrier est envoyé dans le compte de l'assurée, l'invitant à mettre à jour sa carte vitale

### A condition que...

⇒ L'identité de l'enfant soit connu au **registre de l'état civil** (le SNGI ). Autrement dit, l'état civil a bien été mis à jour suite à la déclaration des parents à la mairie.

#### ET

- $\Rightarrow$  L'Assurance Maladie a bien connaissance de la grossesse de la mère  $\mathbf{ET}$
- $\Rightarrow$  le **nom de l'enfant** corresponde à celui du **père** ou de la **mère**
- ⇒ L'adresse postale des deux parents soit identique (ce contrôle sera prochainement supprimé)

#### OU

⇒ Les coordonnées bancaires des deux parents soient identiques (ce contrôle sera prochainement supprimé)

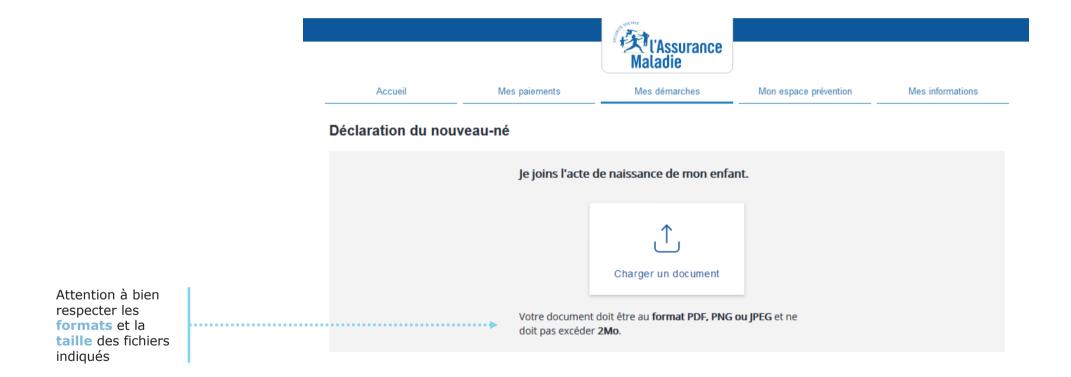
(Ces différents contrôles sont effectués « en live » par les applications back office de l'Assurance Maladie)







ETAPE (6): L'assuré télécharge l'acte de naissance du nouveau né (1/2)







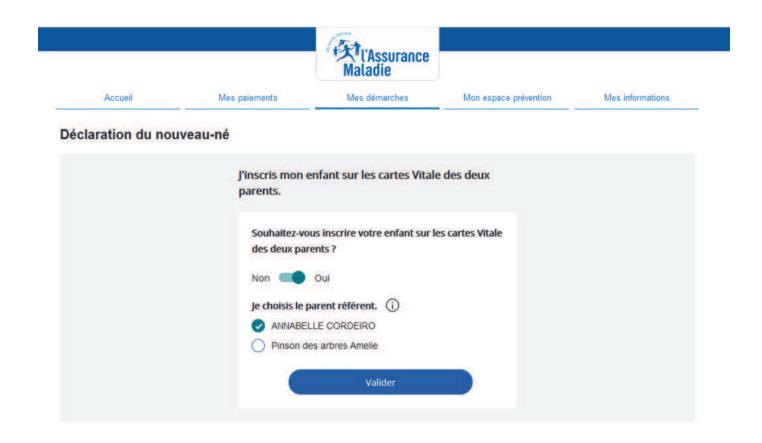
**ETAPE (6)**: L'assuré télécharge l'acte de naissance du nouveau né (2/2)







ETAPE (7): L'assuré décide ou non d'inscrire son enfant sur les cartes vitales des deux parents









Dès que le nouveau né est inscrit en BDO, un courrier est envoyé dans le compte de

jour sa carte vitale

l'assurée, l'invitant à mettre à

**ETAPE (8)**: L'enfant est reconnu

"Assurance Maladie



La déclaration de votre nouveau-né a bien été enregistrée.

Vous serez notifié(e) lorsque votre déclaration sera validée par nos services et recevrez un message vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale dans la messagerie de votre compte.

Consulter les délais de traitement de ma CPAM



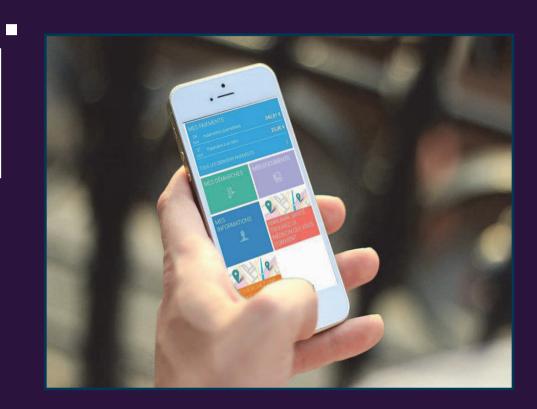
Terminé

Notez votre démarche



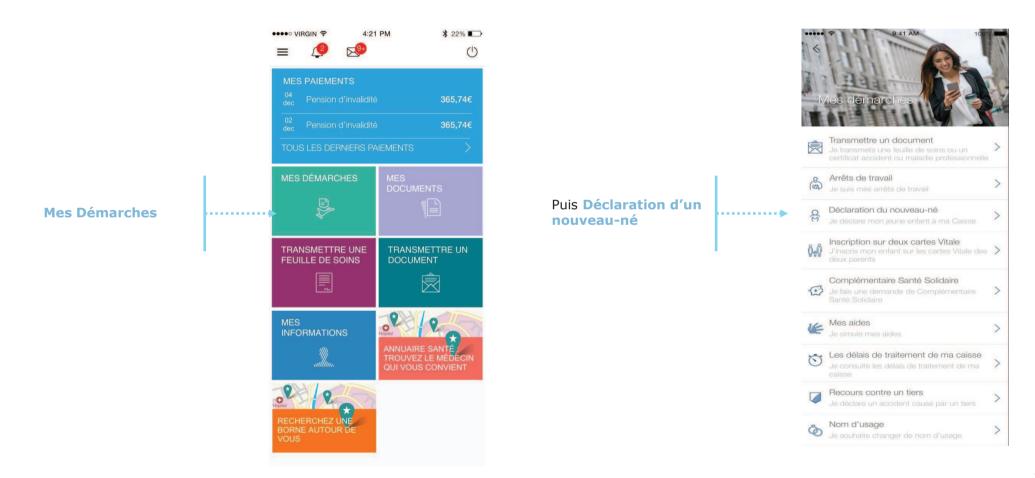
# La démarche pas-à-pas

APPLI AMELI





ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte ameli et se rend sur la page d'accueil





Déclaration nouveau-né

### Déclaration du nouveau né

**ETAPE (1)**: L'assuré prend connaissance des conditions exigées et des documents nécessaires à la bonne réalisation de la démarche



L'enfant doit être né en France et

avoir été déclaré auprès de la

mairie

Vous aurez éventuellement besoin des éléments suivants, selon votre situation :

L'assuré pourra avoir besoin de l'acte de naissance ainsi que du numéro de sécurité social du second parent

L'acte de naissance du nouveau-né

Le numéro de sécurité sociale du second parent

Plus tard

J'ai compris





**ETAPE (1-erreur)** : L'assuré n'a pas déclaré son enfant en mairie

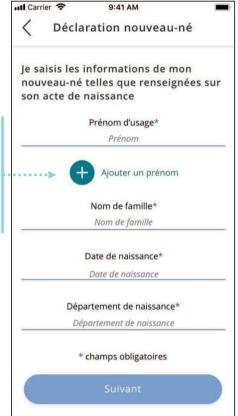
Si l'assuré n'a pas déclaré son nouveau né auprès de sa mairie, il devra le faire avant de pouvoir réaliser cette démarche.



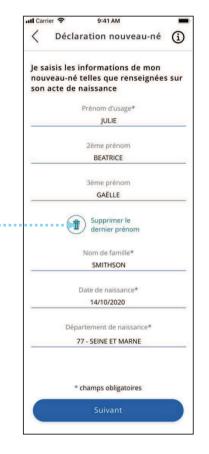


# **ETAPE (2)** : L'assuré renseigne l'identité de son nouveau né

Il peut ajouter jusqu'à 3 prénoms. Courant 2021 les caractères spéciaux seront reconnus



L'assuré peut supprimer les prénoms dont il ne veut pas.



Un bandeau rouge s'ouvre si une erreur est présente dans le formulaire





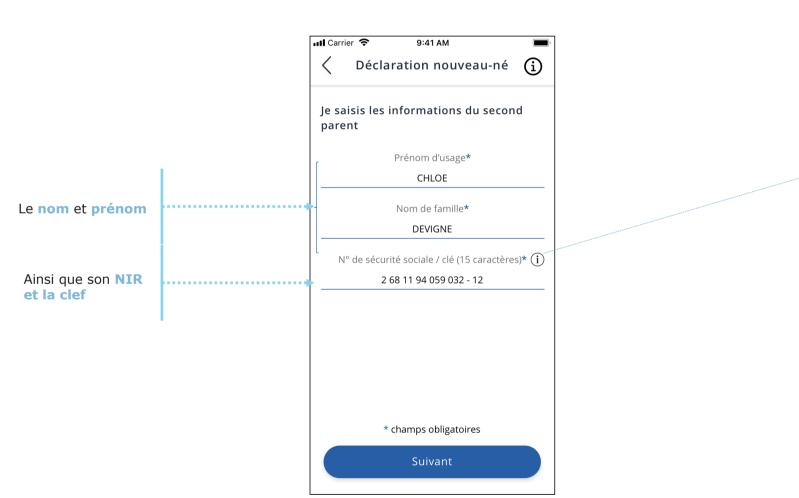
**ETAPE (3)**: L'assuré **vérifie** les informations qu'elle a saisies



L'assuré **confirme** que les informations saisies sont bonnes



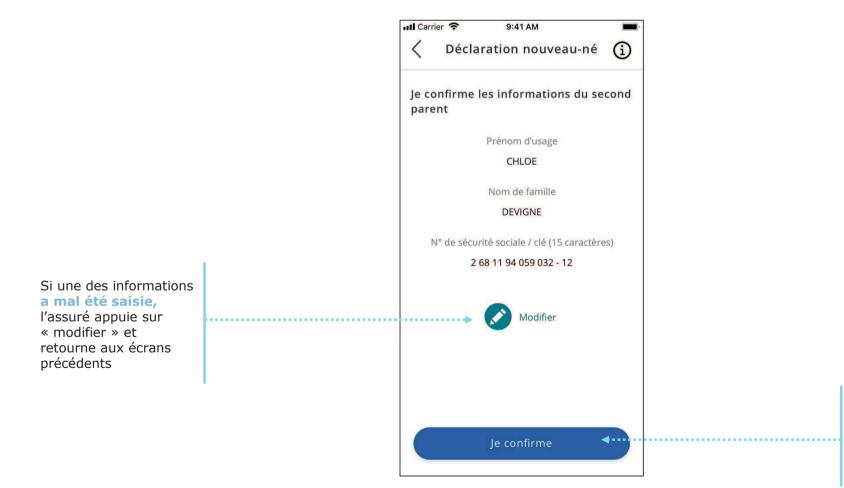
ETAPE (4): L'assuré saisit les informations du second parent







**ETAPE (5)**: L'assuré **vérifie** les informations qu'il a saisies



L'assuré **confirme** que les informations saisies sont bonnes



**ETAPE** (6): L'assuré télécharge l'acte de naissance du nouveau né





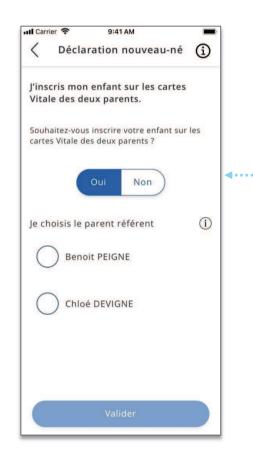


**ETAPE (7)**: L'assuré peut rattacher son enfant aux Cartes vitales des deux parents

L'assuré peut ou non rattacher son enfant aux cartes vitales des deux parents







L'assuré choisit le parent référent puis valide l'étape.



ETAPE (8): confirmation que la démarche a bien été prise en compte





# **ETAPE (8)**: Déclaration non possible



Soit le dossier du nouveau-né a déjà été créé, il est invité à contacter sa caisse



Deux cas d'erreur sont possibles. Soit la situation de l'assuré ne le permet pas, il est invité à contacter sa caisse



### Questions / Réponses

#### Que se passe-t-il dans le cas de jumeaux ?

L'assuré déclare l'un de ses deux enfants, et dans la même session, il déclare ensuite le second. S'il quitte le service sans avoir déclaré le second, il n'y aura plus accès pendant 15 jours.

### Que se passe-t-il dans d'un couple homosexuel ?

=> Deux mamans : si la maman déclarante a été enceinte et porte le nom de l'enfant, nous sommes dans le même cas qu'un couple hétérosexuel. Autrement dit, si l'enfant est reconnu au SNGI la démarche est finalisée. En revanche, si ce n'est pas le cas, le service demande l'identité du second parent. Si l'adresse ou le rib sont partagés par les parents, alors la démarche est finalisée. En cas contraire, il faudra télécharger l'acte de naissance de l'enfant.

=> Deux papas : comme il n'y a aucune trace de grossesse, le déclarant devra télécharger l'acte de naissance de l'enfant

### Que se passe-t-il pour un couple adoptant ?

Comme il n'y a aucune trace de grossesse, le déclarant devra télécharger l'acte de naissance de l'enfant (post jugement d'adoption).

# Que se passe-t-il dans le cas d'une femme seule, sans connaissance du père, et dont l'enfant n'est pas (encore) reconnu au SNGI ?

Dans ce cas précis, le téléservice n'est pas exploitable pour elle. Car en cas de non reconnaissance par le SNGI, l'identité du second parent est demandée. La maman devra attendre que son enfant soit reconnu au SNGI (une histoire de jours). Ou à défaut, envoyer le Cerfa par la poste.

